

J'innove
dans
**LES TRANSPORTS
& LA LOGISTIQUE**



ARTICLE 1^{ER} : PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS DU PACK TRANSPORT

1-1 définition du Pack Transport

Le Pack Transport est l'appellation informelle qui regroupe les accompagnateurs régionaux de l'innovation, les Pôles d'Excellence thématiques, le Pôle de Compétitivité et les soutiens publics.

On y retrouve ainsi :

Les Pôles d'Excellence :

- > AIF : Association des Industriels du Ferroviaire
- > ARIA : Association Régionale de l'Industrie Automobile
- > Euralogistic : Pôle d'Excellence Régional Logistique

Le Pôle de Compétitivité transport

- > i-Trans : pôle de compétitivité à vocation mondiale dans les thèmes du transport terrestre

Les accompagnateurs de l'innovation

- > ADITEC Pas de Calais
- > NFID : Nord France Innovation Développement
- > TLM Ciel : Technopole Lille Métropole Centre Innovation «Ciel»

Les soutiens publics:

- > DIRECCTE Nord-Pas de Calais
- > Oséo Nord-Pas de Calais
- > Conseil Régional Nord-Pas de Calais



Les différents acteurs du Pack Transport ont pour objectif de contribuer à dynamiser le territoire du Nord-Pas de Calais autour des thématiques du transport et de la logistique en inscrivant leur action dans le cadre du plan régional « 2000 PME ». Ce « Plan 2000 PME » est un programme mis en place par le Conseil régional et la CRCI visant à dynamiser les PME du territoire en les aidant à passer du stade de « petite » entreprise à celui de « moyenne » entreprise.

1-2 L'Appel à Projets « J'innove dans les transports et la logistique ».

Dans le sillage des précédents Appels à projets à innovation conduits de manière indépendante par les organismes d'accompagnement des entreprises, cet Appel à Projets fédère l'ensemble des différents appels pouvant interpeler les entreprises du Nord-Pas-de-Calais désireuses de se développer en innovant dans les transports terrestres (automobile, ferroviaire, systèmes de transport intelligents, etc...) et la logistique. L'objectif de cet appel est d'améliorer la compétitivité des PME régionales, dans le contexte économique national, par le biais de projets innovants dans le secteur des transports terrestres.

Organisé de façon à couvrir l'ensemble des problématiques transports et des différents types de projets, l'Appel à Projets « J'innove dans les transports et la logistique » s'adresse aux :

- > PME-PMI (moins de 250 salariés) de tous secteurs d'activité, ayant un projet innovant dans les thèmes concernés,
- > Créateurs d'entreprise innovante,

ARTICLE 2^{ÈME} : MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS

L'Appel à Projets « J'innove dans les transports et la logistique » est ouvert à tous types de PME-PMI ou de créateurs dont les projets ont vocation à se développer sur le territoire régional, il n'est soumis à aucune obligation d'achat ou d'adhésion.

L'Appel à Projets est régi par ce règlement et la campagne de communication et de candidature repose sur cinq outils :

1. Le présent règlement
2. Un dossier de candidature
3. Une plaquette de communication
4. Un courrier ciblé
5. Un relai média et internet.

Par ailleurs, les initiateurs de cet Appel à Projets s'appuient sur le soutien des différentes structures et associations de filières ou le réseau régional des Chambres de Commerce et d'Industries du Nord-Pas de Calais .

Ne peuvent être candidats que les personnes morales ou les créateurs d'entreprise.

ARTICLE 3^{ÈME} : CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Le degré de maturation de la proposition ne constituera pas un critère de sélection. Les projets proposés peuvent être accomplis par le porteur seul ou sous la forme de consortium (collaboration avec un ou plusieurs industriels ou organismes de recherche : laboratoires, centres techniques, bureaux d'études). Tout dépend du sujet concerné, des compétences maîtrisées par les parties prenantes du projet et de la volonté des candidats.

Les propositions reçues seront appréciées sur :

- > Le caractère innovant lié à un produit, un procédé ou au développement de nouveaux services.
- > La faisabilité économique, financière et juridique.
- > La cohérence et la pertinence du partenariat escompté (s'il y a lieu).

Les thématiques de l'Appel à Projets :

• Les filières industrielles concernées :

- > Ferroviaire : équipements pour le matériel roulant, équipements pour infrastructures, services, exploitation, maintenance.
- > Automobile : équipementiers véhicules.
- > Logistique : solutions logistiques et de transport innovantes, équipements et plateformes logistiques, systèmes d'information dédiés et services associés.
- > Systèmes d'information aux voyageurs.

- Thèmes scientifiques et technologiques concernés :
 - > Matériaux : recyclabilité, allègement
 - > Structures de véhicules, de composants et d'éléments d'infrastructure.
 - > Sécurité (passive, active et intégrée).
 - > Acoustique et vibration.
 - > Informatique embarquée et télécommunication, géolocalisation.
 - > Economies d'énergie et développement durable : réduction de l'empreinte carbone.
 - > Optimisation et manification de la chaîne logistique, conteneurisation.
 - > Reverse logistique, e-logistique et logistique durable.
 - > Intermodalité, interopérabilité.
 - > Voyage intelligent et services assistés.
 - > TIC, traçabilité, RFID, ITS, WNS...

ARTICLE 4^{ÈME} : MODALITÉ DE SÉLECTION

En correspondance avec les thèmes concernés dans l'Appel à Projets, quatre jurys de sélection (un jury par thème) se réunira sous la responsabilité du Pôle correspondant. Ces jurys seront composés des acteurs du « Pack Transport » et des institutionnels des filières transversales (mécanique, plasturgie, etc...).

Ces jurys se réuniront courant juin. Les candidats seront avisés de la réponse donnée à leur projet avant le 12 juillet.

ARTICLE 5^{ÈME} : TRAITEMENT DES PROJETS RETENUS

Les porteurs de projets sélectionnés recevront des acteurs du Pack-Transport, pour construire et développer leur projet d'innovation. Ils seront notamment accompagnés pour :

- Rechercher des partenaires (constituer un consortium) si le projet est collaboratif.
- Définir et Construire le projet, et ses outils de validation :
 - > Veille technologique
 - > Veille économique et stratégique
 - > Identification et maîtrise des risques
 - > Propriété Intellectuelle
- Présenter le projet au Conseil d'Administration du pôle i-Trans pour labellisation (s'il s'agit d'un projet collaboratif et si le porteur le souhaite)
- Pour présenter le projet aux financeurs publics, et instaurer un réel partenariat.

ARTICLE 6^{ÈME} : AGENDA

L'Appel à Projets « J'innove dans les Transports et la Logistique » est organisé comme suit :

- > 2 avril 2010 : Lancement de l'Appel à Projets dans le Nord-Pas de Calais
- > 28 avril : Conférence-déjeuner au Conseil régional avec le Vice-président en charge du développement économique.
- > 31 mai 2010 : Date limite de dépôt des dossiers de candidature dans le Nord-Pas de Calais.
- > juin 2010 : Sélection des dossiers de candidature par les jurys sectoriels.

Attention : la sélection d'une proposition par le Comité de Pilotage n'implique pas automatiquement l'attribution d'une aide publique.

ARTICLE 7^{ÈME} : RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers pourront être déposés ou remplis en ligne selon les 4 thèmes concernés :

Dossier et inscription avant le 31 mai 2010 sur www.jinnove.com
et sur les sites des partenaires et organisateurs



Projet ferroviaire

Contact : **Héric Manusset**
h.manusset@valenciennes.cci.fr
www.aifonline.com
03 27 28 40 18
3, avenue du Sénateur Girard
BP 80577
59308 Valenciennes



Projet automobile

Contact : **Michel Boulanger**
mboulanger@arianpdc.fr
www.aria-automobile-nord.com
03 20 99 24 98
40 rue Eugène Jacquet
SP 15
59708 Marcq-en-Barœul



Projet logistique

Contact : **Jérémy Ferlin**
jferlin@euralogistic.com
www.nord-logistique.com
03 21 74 16 12
Rue des Hauts de France
Plateforme Delta 3
62 110 Hénin Beaumont



Projet innovant dans les transports terrestres

Contact : **Julien Dive**
julien.dive@i-trans.org
www.i-trans.org
03 27 19 00 13
5, rue Gustave Crauk
59 300 Valenciennes

ARTICLE 8^{ÈME} : CARACTÈRE CONFIDENTIEL

Les informations contenues dans les dossiers de déclaration du candidat ne seront communiquées qu'aux membres des jurys de sélection et seront utilisées par ceux-ci uniquement dans le cadre de leur mission d'appréciation des propositions.

Sur l'avis du candidat, les seules informations pouvant servir à la communication auprès du public par les organisateurs de l'opération seront :

- > le nom de la société candidate,
- > le nom de l'organisme d'accompagnement du porteur de projet le cas échéant.

ARTICLE 9^{ÈME} : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le droit d'accès à l'Appel à Projets « J'innove dans les Transports et la logistique » est gratuit.

Les frais inhérents à la présentation de candidature sont à l'unique charge du candidat.

ARTICLE 10^{ÈME} : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'« Appel à Projets J'innove dans les transports et la logistique » implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

En partenariat avec :



Chambre Régionale
de Commerce et d'Industrie
NORD-PAS DE CALAIS



Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, J'innove en Nord-Pas de Calais, animé par NFID, est cofinancé par l'État, la Région, le Département du Nord, Oseo et l'Union Européenne. J'innove en Nord-Pas de Calais fédère les Chambres consulaires, l'INPI, les Pôles de compétitivité et d'excellence, les organismes de recherche, les universités, les grandes écoles et les centres de ressources technologiques, pour leurs actions innovation et valorisation de la recherche.

